

74026

Objet
C.A.R.E.L. Edification
d'un nouvel établisse-
ment à vocation de forma-
tion professionnelle
continue.
Dossier d'adjudication
rés. inte.

DATE DE CONVOCATION

4 février 1974

DATE D'AFFICHAGE

4 février 1974

Nombre de conseillers

en exercice 26

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

VII
Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le huit février à 19 heures -

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. DUFOUR,
STIPAL, BUJARD, BUCHET, COLLE, TAP, NAULIN, BARDE, LARGETEAU,
MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU, DOMECO, DELAIR, BOUTET,
BARRIERE, PAFSAU, Mme FAVIERE, Mae BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BOUCHET par M. BUJARD
M. RIVIERE par M. MONTRON

Absents : MM. M. BERLAND

M Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 Octobre 1973, le Conseil
Municipal a décidé de s'assurer la maîtrise des sols des terrains
nécessaires à la réalisation de l'opération portant sur la
construction d'un nouvel établissement à vocation de formation
professionnelle continue du C.A.R.E.L.

Le financement de l'opération étant désormais assuré il
importe en conséquence de se prononcer définitivement sur les
dispositions du projet proprement dit et du dossier de dévolu-
tion des travaux, tel que présenté par M. HOUDARD, architecte
D.P.L.G., Maître d'Oeuvre.

Ce dossier comprend outre les documents graphiques et le
compte-rendu de l'étude géotechnique des sols, le cahier des
prescriptions spéciales et 22 devis descriptifs ayant trait
aux lots désignés ci-après :

- 1 - PILOX PORES
- 2 - TRAITEMENT ANTI-TERMITES DES SOLS
- 3 - GROS ŒUVRE, MAÇONNERIE, B.A.
- 4 - ÉTANCHÉITÉ ET HYGIÈNE DES PLANCHERS ET COUVERTURES
- 5 - MURS, RIDEAUX Y COMPRIS MIROITERIE ET FERMETURES
- 6 - MENUISERIE INTÉRIEURES
- 7 - PLÂTRERIE
- 8 - REVÊTEMENTS DE SOLS SCÉLÉS
- 9 - REVÊTEMENTS DE SOLS COLÉS
- 10 - SERRURERIE

- /
- 11 - INSTALLATIONS SANITAIRES
 - 12 - CHAUFFAGE & VENTILATION
 - 13 - INSTALLATION ELECTRIQUE
 - 14 - PEINTURE. REVETEMENTS MURAUX
 - 15 - MENUISERIE DIVERSES
 - 16 - INSTALLATION INTERIEURE DE TELECOMMUNICATION
 - 17 - ASCENSEUR
 - 18 - EQUIPEMENT DU FOYER
 - 19 - EQUIPEMENT DE SALLES DE PROJECTION
 - 20 - INSTALLATION ANTENNE ET CIRCUIT T.V.
 - 21 - TERRASSEMENTS - V.R.D. -
 - 22 - ESPACES VERTS.

L'estimation de la dépense correspondante valeur Janvier 1974 (C.D. T.N. 4^e trimestre 73) est la suivante :

- Documents topographiques et étude géotechnique des sols	23.000,00	
- Travaux de construction de l'établissement proprement dit	4.459.000,00	TTC
- Equipement matériel et mobilier	1.042.000,00	TTC
- Honoraires de l'Architecte	180.000,00	
		<u>5.704.000,00 Fra</u>

M; le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qui l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 19 Octobre 1973 et 4 Janvier 1974,

Vu le projet de construction et le dossier de dévolution des travaux,

Vu le code des marchés publics.

Considérant la nécessité pour la Ville d'entreprendre dans les moindres délais les travaux de construction du nouvel établissement à vocation de formation professionnelle continue du C.A.R.E.L.

DECIDE :

- de procéder à la dévolution des travaux du C.A.R.E.L. par voie d'adjudication restreinte, conformément aux dispositions du dossier dressé par M. ROUBARD, Architecte D.P.L.G., Maître d'Oeuvre.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits affectés à l'opération dans le cadre du plan de financement ci-après :
- participation financière exemptée de l'Etat sur la base d'une dépense subventionnable de 4.300.000 Fr ... 2.150.000 Frs
- participation communale par voie d'emprunt (C.D.C. et aux organismes prêteurs) :

...../.....

au titre de l'exercice 1973 (emprunt réalisé)	1.150.000 Fns
au titre de l'exercice 1974	1.300.000 Fns
au titre de l'exercice 1975	1.104.000 Fns

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre M. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

Adjoint Délégué



APPROUVÉ

le 5 JUIN 1974

ROCHEFORT-SUR-MER, le _____

Le Sous-Préfet.

Objet

C.A.R.E.L. Edification
d'un nouvel établissement
à vocation de formation
professionnelle continue
maîtrise d'ouvrage.
Dossier d'adjudication
res. inte.

DATE DE CONVOCATION

4 Février 1974

DATE D'AFFICHAGE

4 Février 1974

Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de présents	23
Nombre de votants	25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le huit février à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. LIPKOWSKI, TESTARD, Mlle FOUCHÉ, MM. DUFOUR,
M. STIPAL, BUJARD, COLLE, TAP, NAULIN, BARDI, LARGENTEAU, MONTRON,
BOISSEAU, LACHAUS, BROTEAU, DOMERGÉ, HELLAIR, BOUTET, BARRIÈRE,
PAPSAU, Mme FAVIERS, Mme BIDEAU, BUCHET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BOUGHNET par M. BUJARD
M. RIVIÈRE par M. MONTRON

Absents : MM. M. BERLAND

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 Octobre 1973, le Conseil
Municipal a décidé de s'assurer la maîtrise des sols des terrains
nécessaires à la réalisation de l'opération portant sur la cons-
truction d'un nouvel établissement à vocation de formation pro-
fessionnelle continue du C.A.R.E.L.

Le financement de l'opération étant désormais assuré il im-
porte en conséquence, de se prononcer définitivement sur les
dispositions du projet proprement dit et du dossier de dévolution
des travaux, tel que présenté par M. HOUDARD, architecte D.P.L.G
Maître d'Ouvrage.

Ce dossier comprend outre les documents graphiques et le
compte-rendu de l'étude géotechnique des sols, le cahier des
prescriptions spéciales et 22 devis descriptifs ayant trait aux
lots désignés ci-après :

- 1 - PUEUX FORÉS
- 2 - TRAITEMENT ANTI-TERRÈRES DES SOLS
- 3 - GROS ŒUVRE, MAÇONNERIE, B.A.
- 4 - ÉTANCHÉITE ISOTHERMIQUE DES PLANCHERS ET COUVERTURES
- 5 - MURS, RIDEAUX Y COMPRIS MÉRISSE ET FERMETURES
- 6 - MENUISERIE INTÉRIEURES
- 7 - PLÂTRERIE
- 8 - REVÊTEMENTS DE SOLS SCILLES
- 9 - REVÊTEMENTS DE SOLS COLLES
- 10 - SERRURERIE.

- .../...
- 11 - INSTALLATIONS SANITAIRES
 - 12 - CHAUFFAGE & VENTILATION
 - 13 - INSTALLATION ELECTRIQUE
 - 14 - PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX
 - 15 - MIROITERIE DIVERSES
 - 16 - INSTALLATION INTERIEURE DE TELECOMMUNICATION
 - 17 - ASCENSEUR
 - 18 - EQUIPEMENT DU FOYER
 - 19 - EQUIPEMENT DE SALLES DE PROJECTION
 - 20 - INSTALLATION ANTENNE ET CIRCUIT T.V.
 - 21 - TERRASSEMENTS - V.R.D. -
 - 22 - ESPACES VERTS.

L'estimation de la dépense correspondante valeur Janvier 1974 (C.D.T.N. 4ème trimestre 73) est la suivante :

- Documents topographiques et étude géotechnique des sols.....	23.000.00	
- Travaux de construction de l'établissement proprement dit.....	4.459.000.00	TTC
- Equipement matériel et mobilier.....	1.042.000.00	TTC
- Honoraires de l'Architecte.....	180.000.00	

5.704.000.00 F

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 19 Octobre 1973 et 4 Janvier 1974.

Vu le projet de construction et le dossier de dévolution des travaux.

Vu le code des marchés publics.

Considérant la nécessité pour la Ville d'entreprendre dans les moindres délais les travaux de construction du nouvel établissement à vocation de formation professionnelle continue du C.A.R.E.L.

DECIDE

- de se porter Maître d'Ouvrage de la construction du C.A.R.E.L.
- de procéder à la dévolution des travaux du C.A.R.E.L. par voie d'adjudication restreinte, conformément aux dispositions du dossier dressé par M. KOUJARD, Architecte D.P.L.G., Maître d'Ouvre.

- .../...
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits affectés à l'opération dans le cadre du plan de financement ci-après :
 - participation financière escomptée de l'Etat sur la base d'une dépense subventionnable de..... 4 300.00 Frs. 2 150.000 Frs
 - participation communale par voie d'emprunt (C.D.C. et aux organismes prêteurs) :
 - au titre de l'exercice 1973 (emprunt réalisé)..... 1 150.000 Frs
 - au titre de l'exercice 1974..... 1 300.000 Frs
 - au titre de l'exercice 1975..... 1 104.000 Frs

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au Registre M. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
 Pour le Maire
 1^{er} Adjoint Délégué



[Handwritten signature]



APPROUVE
 ROYAN-s-MER, le 5 JUIN 1974
 Le Sous-Prefet

[Handwritten signature]